



Appel à candidatures 2023 Bourses doctorales triennales cofinancées

L'Ambassade de France au Liban/Institut français du Liban, a lancé en 2017 le programme Safar d'aide à la mobilité de chercheurs libanais pour **initier ou renforcer des projets de coopération scientifique de haut niveau entre la France et le Liban.**

Cet appel à candidatures concerne le volet du programme Safar relatif aux bourses doctorales cofinancées. La date limite pour déposer le dossier est le 30 avril 2023.

La procédure de sélection sera conduite en partenariat avec les établissements libanais partenaires. L'ensemble des boursiers bénéficiera du statut de Boursier du Gouvernement Français pendant ses séjours en France.

Traitement des données

Sauf objection du candidat, l'Ambassade de France se réserve le droit de publier sur son site internet le nom, prénom, établissement d'origine et d'accueil et projet des candidats retenus pour une bourse.

Bourses doctorales (3 ans)

1.1- Bénéficiaires

Ces bourses sont attribuées à des doctorants libanais en cotutelle/codirection de thèse à partir de septembre 2023. Elles ont pour objectif d'initier un projet de recherche ou de renforcer une collaboration scientifique existante.

Toutes les disciplines scientifiques sont concernées. Une priorité sera donnée aux sujets d'intérêt majeur pour le Liban et pour les établissements libanais partenaires, correspondant aux priorités fixées dans le cadre de la coopération franco-libanaise, aux thèses intégrées à un projet de recherche franco-libanais, aux thèses relevant de la poursuite d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE (mobilités post PHC CEDRE).

1.2- Financement

Ces bourses sont cofinancées par l'Ambassade de France et l'établissement libanais partenaire comme suit :

Le financement de l'Ambassade de France couvre le séjour en France durant 3 années universitaires (4 années civiles) en alternance avec le Liban. La durée totale du séjour en France doit être de 18 mois et **ne peut excéder 6 mois par an**. À titre indicatif : 4 mois en 2023 ; 6 mois en 2024 ; 6 mois en 2025 ; 2 mois en 2026.

Les prestations offertes sont :

- Allocation de 1 588 € par mois versée mensuellement au doctorant pendant son séjour en France ;
- Gratuité du visa ;
- Prise en charge de la couverture sociale en France ;
- Prise en charge d'un billet d'avion aller-retour par séjour entre le Liban et la France par an ;
- Prise en charge du transport entre l'aéroport d'arrivée et le lieu de séjour lors du premier voyage ;
- Accès prioritaire aux résidences universitaires.

Attention, les frais d'inscription en France ne sont pas couverts par la bourse.

Le financement de l'établissement libanais partenaire est destiné à couvrir les 18 mois de séjour au Liban durant les 3 années universitaires d'inscription réglementaires en thèse, en alternance avec la France.

Les prestations offertes, définies par l'établissement libanais partenaire, sont :

- Allocation définie par l'établissement libanais partenaire pour la durée du séjour au Liban soit sur 18 mois, ou son équivalent en exonération de frais de scolarité pour une durée maximale de 18 mois ;

- Prise en charge du suivi administratif et académique avec l'établissement partenaire : conventions, organisation du jury de soutenance ;
- Prise en charge du suivi administratif et académique du doctorant : direction de la recherche, formations, séminaires spécialisés et frais de recherche ;
- Accès à la couverture sociale au Liban ;
- Accès aux infrastructures de l'établissement partenaire : laboratoires de recherche, fonds documentaires, cafétérias, centres sportifs et centres de soins.

1.3- Critères d'éligibilité

Le(a) candidat(e) à une bourse doctorale doit satisfaire aux critères suivants :

- Être de nationalité libanaise et résider au Liban (les personnes de nationalité franco-libanaise ne sont pas éligibles) ;
- Être titulaire d'un Master d'une université libanaise au plus tard au mois de juillet 2023. Une moyenne minimum ou des critères supplémentaires pourront être exigés par l'établissement partenaire ;
- Choisir le régime de cotutelle ou codirection de thèse entre 2 établissements libanais et français (**la convention de cotutelle ou de codirection sera exigée pour valider la bourse et le visa**). Pour les cotutelles : courrier des deux directeurs de thèse confirmant les démarches en vue de la signature d'une convention de doctorat en cotutelle de thèse ;
- Avoir les connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche.

1.4- Critères de sélection

Le(a) candidat(e) à une bourse doctorale sera sélectionné(e) sur les critères suivants :

- Sujet de thèse d'intérêt majeur pour le Liban et pour l'établissement libanais partenaire, correspondant aux priorités fixées dans le cadre de la coopération franco-libanaise ;
- Thèse intégrée à un projet de recherche franco-libanais existant ou contribuant à l'émergence d'une coopération franco-libanaise ;
- Une attention particulière sera accordée aux thèses correspondant à la poursuite d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE (mobilité post-CEDRE).

La sélection définitive est conditionnée par l'accord de cofinancement de l'établissement libanais selon les modalités indiquées dans la rubrique 1.2

1.5- Dossier de candidature

Le(a) candidat(e) devra présenter impérativement les pièces suivantes :

- Formulaire rempli par le candidat ;
- Passeport libanais valide ou en cours de renouvellement ;
- Carte d'étudiant scannée ;
- Relevés de notes de la dernière année d'étude certifiés par l'université de rattachement ;

- CV en français ou en anglais (2 pages maximum) ;
- Description du projet de recherche (2 à 3 pages maximum) précisant le sujet, un bref état des connaissances, les questions abordées, la méthodologie et la répartition entre les deux laboratoires ;
- Lettre de chaque école doctorale partenaire prouvant l'approbation du dossier du candidat ;
- Lettre de recommandation des deux directeurs de thèse ;
- Courrier des deux directeurs de thèse confirmant les démarches en vue de la signature d'une convention de doctorat en cotutelle ou codirection de thèse ;
- Accord de coopération entre l'établissement libanais partenaire et l'établissement français d'accueil (facultatif).

Le dossier de candidature devra être adressé :

- par voie électronique (document unique au format pdf) au service référent de l'établissement libanais **et** à l'Ambassade de France au Liban : bourse-recherche.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr, en indiquant en objet la mention : Nom_établissement_Doctorat ;
- en version papier au service référent de l'établissement libanais.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

La date limite pour déposer le dossier est le **30 avril 2023**.

1.6- Procédure

- Envoi de la candidature à l'Ambassade de France au Liban **et** à l'établissement libanais partenaire avant le 30 avril 2023 ;
- Évaluation de la qualité scientifique des dossiers par des experts français, identifiés en fonction de leur domaine de spécialité ;
- Réunion de la commission de pré-sélection pour étudier les avis d'évaluation scientifique (commission mixte composée par un représentant de l'Ambassade de France et 2 représentants de la communauté scientifique française) ;
- Audition éventuelle du candidat par la commission de pré-sélection ;
- Sélection finale des lauréats conjointe par l'établissement partenaire libanais et l'Ambassade de France ;
- Les étudiants sélectionnés seront informés par courriel conjoint de l'Ambassade de France et de l'établissement libanais partenaire. L'absence de contact dans ce délai signifie que le candidat n'est pas retenu. Aucun résultat ne sera donné par téléphone ;
- L'Ambassade de France transmettra aux étudiants sélectionnés le formulaire Campus France à compléter ;
- Les dossiers de bourse devront être transmis à l'Agence Campus France Paris un mois au plus tard avant la mise en place de la bourse (au plus tard début juillet pour les étudiants démarrant leur thèse en septembre).

La mise en place de la bourse est conditionnée par l'attestation de réussite au diplôme de Master, la signature de la convention de cotutelle ou codirection et par l'accord du consulat pour la délivrance du visa.